

L'apiculture en Wallonie,

quatre sources de financement

Agnès FAYET

Les programmes d'aide aux apiculteurs wallons de la DGARNE

SPW - Direction générale opérationnelle agriculture, ressources naturelles et environnement (DG03).

Dépend du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives, monsieur René Collin

La DGARNE, plus précisément le Département du développement - Direction de la qualité, soutient activement le secteur apicole en appliquant les plans d'action du ministre de l'Agriculture. Plusieurs plans d'accompagnement des apiculteurs de Wallonie ont permis de mettre en place une structure d'accompagnement au niveau de la formation, de l'information et de l'aide structurelle pour le bénéfice du secteur apicole :

- « Plan d'accompagnement des apiculteurs wallons face aux nouveaux défis de leur secteur » (dossier 2948) portant sur la période du 01/02/2009 au 31/08/2010,
- « Plan d'accompagnement des apiculteurs wallons face aux nouveaux défis de leur secteur » (dossier D32-0041) portant sur la période allant du 01/04/2011 au 31/03/2013,
- « Valorisation du patrimoine apicole wallon » (dossier D32-0151) portant sur la période 01/04/2013 au 31/03/2015.

Chargée de projet : Agnès Fayet (CARI)

Les projets gérés par la DGARNE font l'objet d'un suivi régulier par un comité d'accompagnement constitué d'experts du monde apicole wallon parmi lesquels les représentants des principales structures apicoles.

Comité d'accompagnement du plan d'accompagnement des apiculteurs wallons

J. Baudouin, A. Beulens, E. Bruneau, F. Bryon, J. Dinsart, L. Hautier, I. Illing, D. Kottgen, J.-M. Remy, Ph.-A. Roberti, J.-L. Strebelle, Y. Wautier, un représentant du ministre, un représentant de la DGARNE

Pour les sections :

En ce moment, le projet Ruchers tampons en cours est destiné aux sections qui en ont fait la demande. Une meilleure connaissance des besoins des sections permettra à l'avenir d'ajuster aux réalités les plans d'aides structurels.

Pour les ruchers écoles et les conférenciers/formateurs :

Du matériel didactique disponible sur : <http://www.espaceabeilles.com/>
Cette base de ressources continuera à être alimentée via la mise en place d'un comité scientifique.

« Espace abeilles » est également utilisé par certains ruchers écoles comme outil de gestion pédagogique, incluant de nombreuses fonctionnalités parmi lesquels le partage de ressources en interne et un système de messagerie intégré.

Accès et formation à l'utilisation de l'outil sur simple demande pour les équipes pédagogiques et les conférenciers de Wallonie.

Une subvention à investir dans des ruches (ruches Maya du nom du plan Maya qui perdure dans les communes, les régions et les jardins) a été proposée aux élèves apiculteurs résidant en Wallonie. Les promotions 2011-2012 et 2012-2013 ont été concernées.

Les ruchers écoles ayant participé à cette opération ont reçu de la Région wallonne des ruches pour poursuivre la dynamique lancée. Pour rappel, certains ruchers écoles fonctionnaient sans rucher didactique.

Pour tous les apiculteurs :

La diffusion de l'information (rédaction d'articles dans les revues apicoles, diffusion d'actualités sur les réseaux sociaux et sur Internet).

Une synthèse de l'apiculture wallonne : structures apicoles, réalité économique, cartographie, etc.

Ces plans d'actions ont permis une connaissance plus fine du secteur apicole wallon et par conséquent la mise en place d'une structure d'accompagnement qui a pour objectif d'être de plus en plus pertinente. Ils s'inscrivent de manière réaliste dans le contexte de la politique d'aide actuelle des services publics. A travers une meilleure connaissance du secteur apicole wallon, le SPW a l'espoir de mieux aider le secteur apicole à vivre et à se développer.

Informations complémentaires : <http://www.cari.be/t/apiculture-wallonne/>



Suivi des dépérissements de colonies en Wallonie

Deux projets spécifiques visant à améliorer les connaissances sur l'origine du dépérissement ont été mis en place en Région wallonne :

- « Approche expérimentale des mortalités inexplicables des colonies d'abeilles en Wallonie » (dossier D320075),
- « Analyse complémentaire des résultats obtenus lors du projet : « Approche expérimentale des mortalités inexplicables des colonies d'abeilles en Wallonie ».

Chargés de projet : Noa Simon (CARI) et Louis Hautier (CRA-W)

Comité d'accompagnement du suivi des dépérissements

S. Szöke, M. Dermine, un représentant de l'Unité d'entomologie fonctionnelle de Gembloux AgroBiotech, E. Bruneau, L. Hautier, un représentant du ministre, un représentant de la DGARNE

Pour tous les apiculteurs :

La Région wallonne a financé une analyse de l'impact des virus et pesticides sur la santé des abeilles en Région wallonne, deux facteurs souvent cités pour avancer une explication possible des phénomènes de disparition. Les effets létaux et sublétaux de certains contaminants sur l'abeille ne sont plus à prouver. Parmi eux, les insecticides agricoles (pyréthrinoides, néonicotinoïdes...) qui agissent sur le système nerveux de l'insecte sont les premiers incriminés, de même que les effets synergiques d'autres substances chimiques agricoles. Une analyse complémentaire des résultats obtenus a permis une avancée déterminante dans la connaissance du phénomène de disparition des colonies d'abeilles domestiques. Les résultats de cette étude ont été publiés dans la revue PLoS One :

Simon-Delso N., San Martin G., Bruneau E., et al. (2014) Honeybee Colony Disorder in Crop Areas: The Role of Pesticides and Viruses. PLoS ONE 9:e103073. doi : 10.1371/journal.pone.0103073
<http://www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0103073>

Cette étude révèle que le rôle des fongicides comme facteur de stress potentiel des colonies d'abeilles reste à étudier ainsi que l'impact de la densité des zones de culture sur la santé des ruches. La Région wallonne prend ainsi part activement aux travaux de recherche entrepris dans de nombreux pays européens.

L'aide financière aux ruchers écoles - DGEE

SPW - Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche (DG06)

Dépend du ministre de l'Emploi et de la Formation, madame Eliane Tillieux

Pour les ruchers écoles :

Le département de l'emploi et de la formation professionnelle (Direction de la formation professionnelle) alloue entre 200 000 et 250 000 euros par an aux centres de formation en apiculture agréés (source 2013 : Patrick Collet, Direction de la formation professionnelle, DGEE-DG06). Il y a trois types de subventions destinés aux ruchers écoles pour l'organisation de la formation :

1. **la rémunération** des professeurs qui représente 43 euros par heure de cours avec un maximum de 3 heures par cours, déplacements compris.

2. **les frais d'organisation** sous la forme d'un forfait de 16,31 euros par cours sans justificatifs demandés. Le centre de formation agréé peut donc le conserver, l'investir dans du matériel ou le répartir entre les conférenciers pour augmenter leurs défraiements.

3. **les frais de fonctionnement** « en vue de couvrir, en tout ou en partie, les frais liés aux établissements de cours » qui s'élèvent à 16,31 euros par heure de cours théorique et à 40,66 euros par heure de cours pratique. Ces frais sont à justifier par les pièces ad hoc et ne couvrent que les frais liés aux locaux (cf. article 21 de l'AGW 2008).

La Direction de la formation professionnelle de la Direction générale de l'économie et de l'emploi (DGEE) est en charge des subsides octroyés aux fédérations apicoles pour l'organisation des cours. Elle délivre aux élèves apiculteurs ayant suivi une formation dans des centres agréés une attestation de réussite en fonction des résultats obtenus à l'issue d'un examen final. Un contrôle est également exercé sur la présence des élèves aux cours qui doit être de 80 % au moins.



Le programme Miel européen

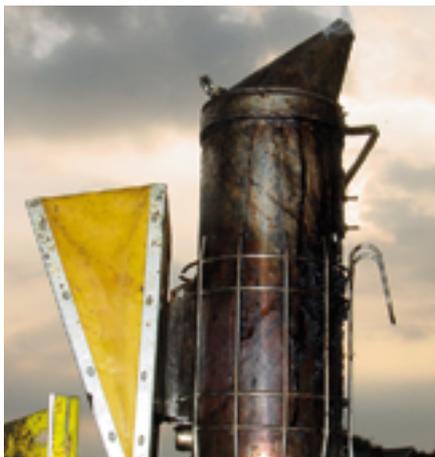
Pour tous les apiculteurs :

L'Union européenne soutient l'apiculture au travers des règlements (CE) 797/2004 et 917/2004. Chaque Etat membre remet un projet d'activités sur base des budgets disponibles. Ce programme est établi après consultation des apiculteurs. L'apiculture wallonne et bruxelloise a constitué un comité d'accompagnement composé de deux représentants des apiculteurs de chaque province de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces représentants sont élus lors de la « Journée de Namur », une journée d'information pour tous les apiculteurs organisée chaque année le dernier dimanche du mois de janvier. Les apiculteurs élus agissent à titre individuel et non en tant que représentants d'une association apicole. Ils sont chargés de représenter les intérêts des apiculteurs de Wallonie et de Bruxelles. Sont membres de droit du comité d'accompagnement les délégués des associations apicoles wallonnes et bruxelloises au COPA-COGECA. La durée des mandats est de deux ans renouvelables. Chaque année, la moitié des membres du comité d'accompagnement est renouvelée ou reconduite. Le comité d'accompagnement se réunit une fois par mois. Tous les procès-verbaux des réunions mensuelles sont disponibles sur le site du CARI (<http://www.cari.be/t/aides-europeennes/medias/>).

Comité d'accompagnement du programme Miel

A. Van Eeckhout, I. Illing, E. Keppens, G. Willekens, N. Koohn, E. Bruneau, G. Van Ael, C. Englebert, R. Steyer, J.-L. Strebelle, M. Henry, J.-R. Deliège, Y. Roberti-Lintermans, A. Fontignie, Ph. Schellens, Y. Kalbusch

Le CARI est chargé de gérer et de mettre en place les différentes actions de ce programme. Un rapport trimestriel rend compte des activités liées au programme Miel européen. Un fascicule d'information, ActuApi, tiré à 5000 exemplaires, informe les apiculteurs wallons et bruxellois sur des sujets répondant à leurs besoins : amélioration de la production et de la commercialisation du miel, valorisation du miel, aspects sanitaires, aide technique, etc. ActuApi est diffusé 4 fois par an avec La Belgique apicole (UFAWB), Le Rucher fleuri (SRABE), La Revue belge d'apiculture (URRW) et Abeilles&Cie (CARI).



Le programme Miel a permis aux apiculteurs d'obtenir des outils d'information pertinents comme un suivi des miellées sur 10 années et un suivi des productions de miel depuis 1998. Il a permis aussi la mise en place d'un réseau de balances sur tout le territoire wallon. Les informations sont disponibles en temps réel sur le site du CARI (<http://www.cari.be/balances/>) dont la mise en place et la gestion sont prises en charge par le programme Miel. Le programme Miel permet aussi l'organisation d'achats groupés (des ruchettes, du matériel de miellerie, des gaufriers, du matériel didactique pour les ruchers écoles, du matériel d'exposition, des réfractomètres ou la ruche pédagogique illustrée). Dans le cadre du programme Miel entrent également les analyses de miels en laboratoire, la réalisation de la roue des arômes, une base de référence des miels. Les tests d'efficacité des traitements contre la varroase sont également financés par le programme Miel et ont permis la mise sur le marché du Thymovar®, la mise en évidence de résistances à des produits comme l'Apistan®, l'Apivar® et le thymol. Le Trophée St-Ambroise et le Tournoi des ruchers organisés chaque année alternativement sont également à inscrire dans ce cadre.



MOTS CLÉS :

apiculture wallonne, financement

RÉSUMÉ :

synthèse pour clarifier l'origine des fonds d'aide à l'apiculture en Wallonie et leur utilisation, aperçu des résultats